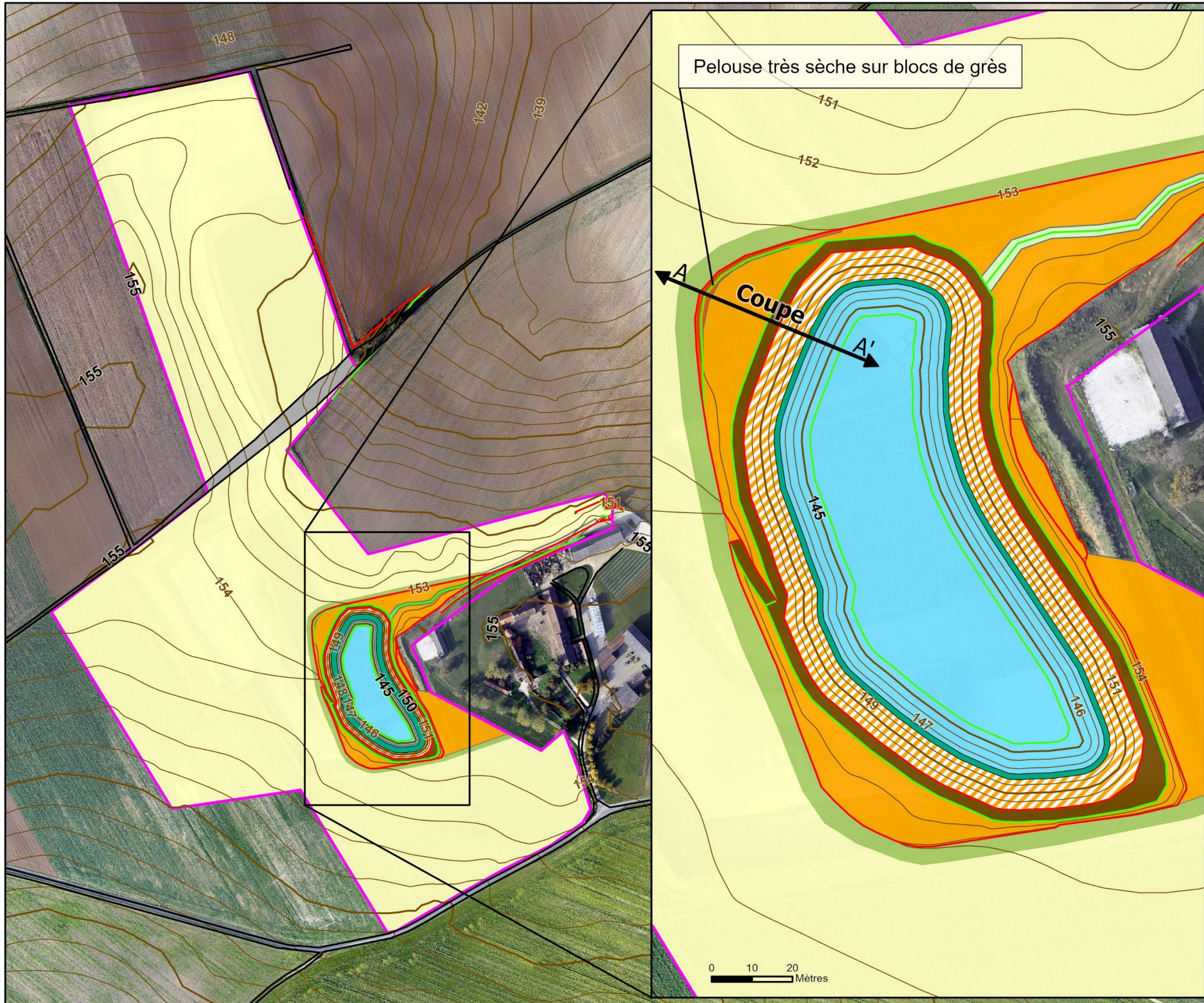




Projet de l'extension de l'exploitation à Hanches : perspective aérienne 2018



Projet de l'extension à Hanches : photomontage du réaménagement final



Périmètre d'autorisation d'exploiter

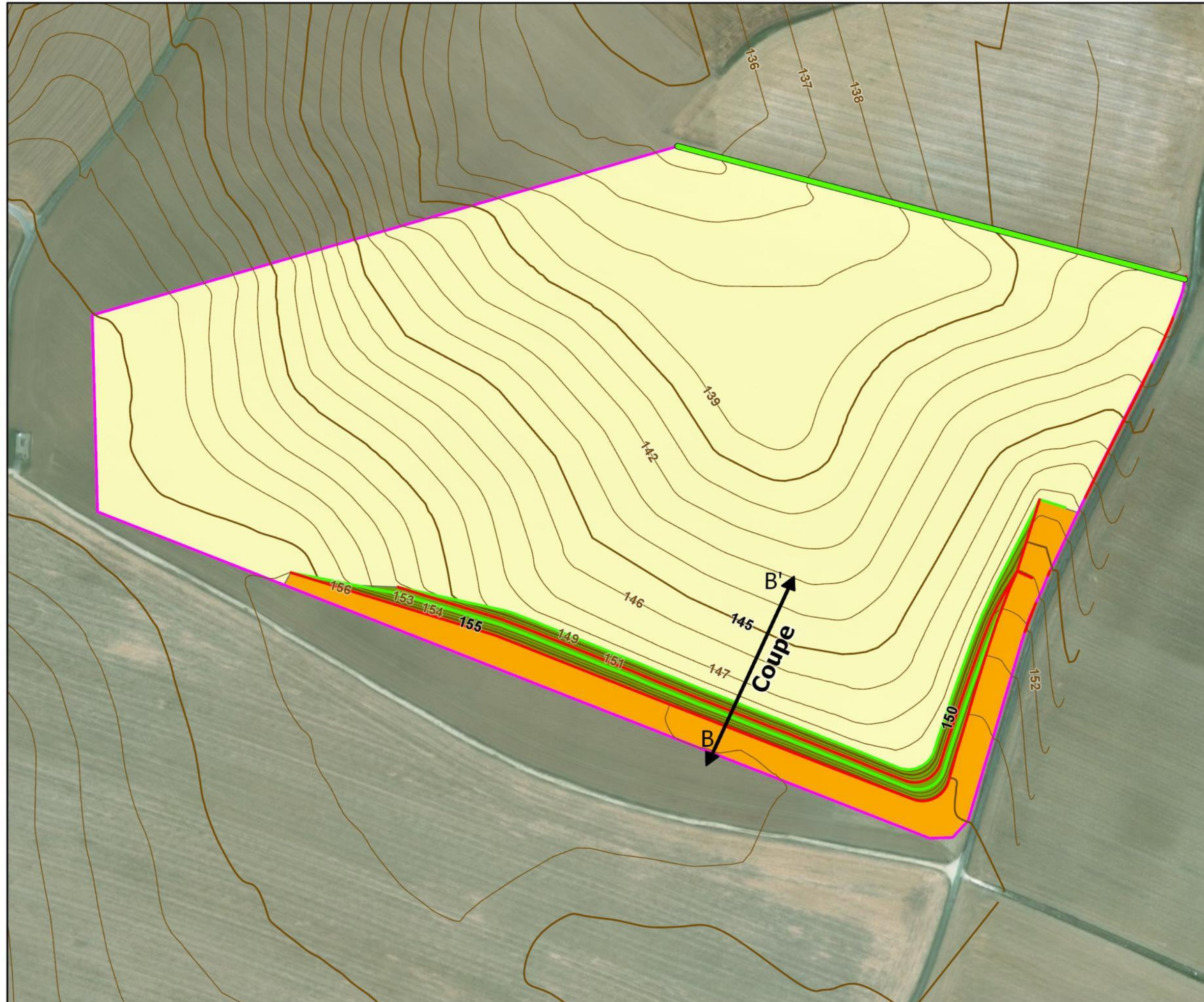
Remise en état

- Surface agricole
- Prairie sèche de fauche
- Prairie mésohygrophile de fauche
- Pelouse très sèche sur blocs de grès
- Fossé enrichi
- Milieu aquatique profond (niveau d'eau moyen)
- Chemin de ronde
- Chemin
- Haie mixte (avec bande enherbée et terre nue)
- Ceinture de végétation hygrophile
- Haut de talus
- Bas de talus

N

0 75 150 Mètres

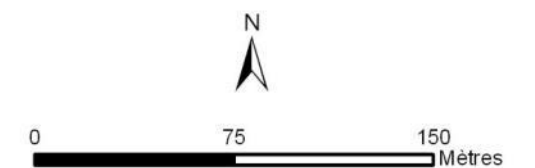
Ecosphère, Sibelco, 2020



Zone de demande d'autorisation d'exploiter

Remise en état

- Surface agricole
- Talus recouvert d'une végétation arborée et arbustive
- Prairie sèche de fauche
- Haie étagée
- Haut de talus
- Bas de talus



Avis sur la proposition de remise en état de la carrière de Hanches
et Maintenon à l'issue de son exploitation.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale de renouveler et d'étendre une carrière sur les communes de HANCHES et MAINTENON, aux lieux-dits «Le bois des Fourches » et « les Closos » sur une superficie d'environ 43 ha,

je soussigné M. Desprez, certifie avoir eu connaissance des modalités de remise en état du site.

Conformément à votre demande et en application de l'article D181-15-2 11° du code de l'environnement, j'ai l'honneur de donner un avis

Favorable

Défavorable

Favorable assorti de réserves :

à l'état dans lequel devra être remis le site lors de son arrêt définitif ;

Pour servir et faire valoir ce que de droit

Fait à _____, le _____

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
de la FERME DE BEL AISE
B.P. 41
59242 CAPPELLE EN PEVELE
☎ 03 20 84 94 90

SIBELCO France
Immeuble Le Colisée Bât C
8, avenue de l'Arche
ZAC Danton
92419 COURBEVOIE Cedex

Cappelle en Pévèle,
le 3 février 2020

A l'attention de Madame Laurence Vouillot

Objet : avis sur la remise en état de la carrière de Hanches à l'issue de l'exploitation

Madame,

Votre courrier du 23 janvier 2020 m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Vous trouverez ci-joint mon avis favorable sur la proposition de remise en état de la carrière de Hanches et Maintenon à l'issue de son exploitation.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, nos sincères salutations,


Po/ Bruno Desprez

Avis sur la proposition de remise en état de la carrière de Hanches
et Maintenon à l'issue de son exploitation.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale de renouveler et d'étendre une carrière sur les communes de HANCHES et MAINTENON, aux lieux-dits «Le bois des Fourches » et « les Closos » sur une superficie d'environ 43 ha,

je soussigné M. Desprez, certifie avoir eu connaissance des modalités de remise en état du site.

Conformément à votre demande et en application de l'article D181-15-2 11° du code de l'environnement, j'ai l'honneur de donner un avis

Favorable

Défavorable

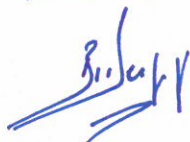
Favorable assorti de réserves :

à l'état dans lequel devra être remis le site lors de son arrêt définitif ;

Pour servir et faire valoir ce que de droit

Fait à , le


Cappelle-en-Rivière
le 3 Février 2020





COMMUNE DE HANCHES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2020

Envoyé en préfecture le 28/02/2020
Reçu en préfecture le 28/02/2020
Affiché le 
ID : 028-212801914-20200228-2020022706-DE

2020-02-27 / 06

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de madame Claudette FÉREY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Me FÉREY, M. GRANDIN, M. RÉVEIL, M. GRANDVILLEMIN, Me MICHEL, Me LE TUTOUR, Me MARGUERIE, M. RUAUT, M. DELACOUX, M. LECOMTE, Me VILLAIN, Me BOULOUX, Me GILOT, Me BAUDOUIN, M. BERRY, M. VOIDY, M. MARCHAND, M. DENIZE, M. RENARD, Me MARCHAND.

ÉTAIENT ABSENTS : Me MILLEVILLE, M. ANDRO, Me CHABBERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Geneviève MICHEL.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 février 2020.

**CARRIÈRE DE LA SOCIÉTÉ SIBELCO-FRANCE AU BOIS DE FOURCHE :
AVIS SUR LA REMISE EN ÉTAT DU SITE APRÈS EXPLOITATION**

Madame le Maire rappelle que la société SIBELCO France est autorisée à exploiter la carrière de sables extra-siliceux située sur le territoire des communes de Hanches et de Maintenon par arrêté préfectoral du 5 décembre 2006, pour une surface d'environ 17,5 ha. Le tonnage maximal annuel est de 75.000 T.

Puis madame FÉREY cède la parole à Joël RÉVEIL, adjoint à l'urbanisme, qui précise que l'autorisation a une durée de 25 ans, soit jusqu'en 2031, et que le remblai par des matériaux inertes extérieurs est autorisé.

Un arrêté préfectoral complémentaire du 24 février 2016 autorise une modification du phasage de l'exploitation. Cette modification de phasage permet d'éviter la canalisation de gaz GRDF qui traverse l'autorisation de la carrière au sud.

Actuellement, l'exploitation des sables siliceux est terminée dans l'extrémité nord de l'autorisation et a basculé à l'ouest. L'espace disponible ainsi dégagé au nord va accueillir des remblais inertes extérieurs pour la remise en état de la carrière en complément des matériaux de la carrière qui recouvre le sable (découverte).

Monsieur RÉVEIL rappelle que par délibération du 5 mars 2019, le conseil municipal avait validé le projet de remise en état du site à l'issue de son exploitation.

Par courrier du 29 janvier 2020, SIBELCO indique que le projet de remise en état est légèrement modifié et nécessite un nouvel avis : la modification concerne le chemin rural n°15, qui traverse la carrière actuelle aux limites des deux communes et qui sera finalement restitué en 2031 à son emplacement initial.

Les principales caractéristiques du projet de réaménagement restent inchangées, et monsieur RÉVEIL les présente à l'écran.

Madame FÉREY précise que dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale pour étendre l'exploitation de la carrière sur la commune de HANCHES, l'avis du Maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de la carrière est requis. Elle informe donc le conseil municipal qu'elle a bien pris connaissance des modalités de remise en état des sites après exploitation et qu'elle a donné un avis favorable à l'état dans lequel devront être remis les sites lors de leur arrêt définitif. Elle précise que le conseil municipal de Maintenon doit donner un avis identique, du fait du caractère limitrophe du chemin rural n°15.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ouï cet exposé,

PREND ACTE de l'avis favorable donné par madame le Maire.

Extrait certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture d'Eure-et-Loir en
date du / / 2020 et de sa publication en
date du / / 2020.



Fait et délivré à HANCHES, le 28 février 2020
Le Maire,

Avis sur la proposition de remise en état de la carrière de Hanches
et Maintenon à l'issue de son exploitation.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière sur les communes de HANCHES et MAINTENON, sur 2 sites, aux lieux-dits «Le bois des Fourches » et « les Closos » sur des superficies d'environ 17 ha et 25 ha,

je soussignée Mme Férey, en qualité de Maire de la commune de HANCHES, certifie avoir eu connaissance des modalités de remise en état des sites.

Conformément à votre demande et en application de l'article D181-15-2 11° du code de l'environnement, j'ai l'honneur de donner un avis

Favorable

~~Défavorable~~

~~Favorable assorti de réserves :~~

à l'état dans lequel devront être remis les sites lors de leur arrêt définitif ;

Pour servir et faire valoir ce que de droit

Fait à Hanches, le 28 FÉVRIER 2020

Pour le Maire



Claudette Férey



DÉPARTEMENT d'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE

DE

MAINTENON

Le Maire de MAINTENON

à

SIBELCO

Madame VOUILLOT

Responsable Développement durable

Immeuble Le Colisée – Bât C

8 avenue de l'Arche – ZAC Danton

92 419 COURBEVOIE CEDEX

Maintenon, le 17 février 2020

N/Réf. : SG/MB/SB/GPH/2020 - 129

Secrétariat général – Sophie BILLARDON

V/Réf. : LV/14

OBJET : Avis sur la remise en état de la carrière de Hanches et de Maintenon à l'issue de l'exploitation

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier recommandé avec accusé de réception en date du 23 janvier 2020 où vous sollicitez l'avis de la Commune sur l'état dans lequel devra être remis le site à l'issue de l'exploitation.

Je souhaite vous informer que Monsieur JODEAU, 1^{er} Adjoint délégué aux Travaux & à l'Urbanisme, a pris contact avec l'Adjoint délégué à l'Urbanisme de la Commune de Hanches le 13 février 2020 pour échanger à ce sujet.

À la lecture des documents, je vous informe être favorable au projet présenté, toutefois celui-ci doit être soumis en réunion du Conseil Municipal pour avis avant que je puisse signer l'attestation jointe au courrier. À titre d'information le Conseil Municipal devrait se réunir tout début mars.

Vous souhaitant bonne réception de cette information, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sincères salutations.



Le Maire,

Michel BELLANGER

Copie : Commune de Hanches



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

VILLE
DE
MAINTENON

Le Maire de MAINTENON

à

SIBELCO
Madame VOUILLOT
Responsable Développement Durable
Immeuble Le Colisée – Bât C
8 avenue de l'Arche – ZAC Danton
92 419 COURBEVOIE CEDEX

Maintenon, le 12 mars 2020

N/Réf. : SG/MB/SB/GPH/2020 - 1066
Secrétariat général – Sophie BILLARDON
Réf./Doss : CM 19.02.2020 point n°7

V/Réf. : LV/14

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur la remise en état de la carrière de Hanches et de Maintenon à l'issue de l'exploitation

Madame,

Je fais suite à notre courrier du 28 février 2020, vous informant qu'il n'y aurait pas de Conseil Municipal avant les élections municipales.

Toutefois, j'ai le plaisir de vous annoncer que les membres du Conseil Municipal se sont réunis en date du 09 mars 2020 et ont émis un avis favorable sous réserve de l'avis favorable de la Commune de Hanches à votre proposition de remise en état de la carrière de Hanches et de Maintenon à l'issue de l'exploitation des lieux-dits « Les Closos » et « Le bois de Fourche ».

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis signé par mes soins.

Une copie de la délibération, de l'avis signé et du présent courrier a été transmis ce jour à Madame Le Maire de la Commune de Hanches.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Maire,

Michel BELLANGER

Copie : Commune de Hanches

Avis sur la proposition de remise en état de la carrière de Hanches
et Maintenon à l'issue de son exploitation.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière sur les communes de HANCHES et MAINTENON, sur 2 sites, aux lieux-dits « Le bois des Fourches » et « les Closos » sur des superficies d'environ 17 ha et 25 ha,

je soussignée M. BELLANGER, en qualité de Maire de la commune de MAINTENON, certifie avoir eu connaissance des modalités de remise en état des sites.

Conformément à votre demande et en application de l'article D181-15-2 11° du code de l'environnement, j'ai l'honneur de donner un avis

Favorable

Défavorable

Favorable assorti de réserves :

Avis favorable sous réserve de l'avis favorable de la
Commune de Hanches

MAIRIE DE MAINTENON
Reçu le

29 JAN. 2020

N° d'enregistr. :


à l'état dans lequel devront être remis les sites lors de leur arrêt définitif ;

Pour servir et faire valoir ce que de droit

Autorisé par délibération n° 09.03.2020/047

Fait à Maintenon, le 11 Mars 2020

Pour le Maire

le Maire,


Michel BELLANGER



Cabinet LUKOWSKI Philippe
B.E. Environnement, Hydrogéologie, Assainissement

*

PEDOLOGIE

Tests d'infiltration, Définition et Contrôle de filières d'assainissement autonome

GEOLOGIE

Prospection de gisements, Sondages, Forages

HYDROLOGIE

Etudes hydrauliques de bassins versants, dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux

HYDROGEOLOGIE

Reconnaissance, Forages, Piézomètres, Pompes d'essai

AUDIT - SUIVI D'EXPLOITATION

Environnement, Gisements, Contrôle de niveaux sonores

ETUDES D'IMPACT

Défrichage, Extraction, Traitement de matériaux, Industries,
Aménagements hydrauliques, Remembrement, Infrastructures routières

DOSSIERS REGLEMENTAIRES

Installations classées, Loi sur l'eau, Code forestier
Déclaration, Autorisation d'exploiter, Changement d'exploitant,
modification de conditions d'exploitation ou de remise en état
Abandon de travaux, Garanties financières

*

5, Le Castel
50760 MONTFARVILLE

Tél. 02 33 43 50 85
Courriel : cabinetluko@free.fr